

PIECE I : AVIS DE DEMANDE DE COTATION

REPUBLIC DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE MFOU

SIGAMP



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHELAND

CENTER REGION

MEFOU AND AFAMBA DIVISION

MFOU COUNCIL

SIGAMP

**Avis de la Demande de Cotation N° 01/DC/C-MFOU/CIPM /2025 DU 09 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIVE A L'AQUISITION DE MATERIEL POUR LA COLLECTE DES DECHETS LOT 1, DU
MATERIEL INFORMATIQUE LOT 2 ET D'UN GROUPE ELECTROGENE LOT 3, DANS LA
COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU
CENTRE**

1. Objet de la Demande de Cotation

Le Maire de la Commune de Mfou, lance une consultation ouverte pour L'AQUISITION DE MATERIEL POUR LA COLLECTE DES DECHETS LOT 1, DU MATERIEL INFORMATIQUE LOT 2 ET D'UN GROUPE ELECTROGENE LOT 3, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE dans la perspective de lutter contre l'insalubrité, les pollutions et de pallier les difficultés en fourniture continue d'énergie électrique.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- Fourniture de matériel spécifique pour la collecte des déchets lot 1
- Fourniture de matériel informatique lot 2
- Fourniture d'un groupe électrogène lot 3

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires installés sur le territoire camerounais et répondant aux critères de qualification indiquée dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget de la commune de Mfou [source de financement] de l'exercice 2025.

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est *hors ligne* :

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au service de la SIGAMP, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier peut être obtenue au Service de la SIGAMP dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de 85 000 (quatre-vingt-cinq mille) Francs CFA. Payable à la recette municipale de la Commune de Mfou.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation DC.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 79 410 439 F CFA.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré ou un récépissé de consignation délivrée par la CEDEC, acquitté à la main dont le montant s'élève à 900 199 F CFA lot 1.

400 060 F CFA lot 2 et 287 950 F CFA lot 3 et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir [Lieu d'enregistrement des offres], au plus tard le [Date limite de réception des offres] à [Heure limite] et devra porter la mention :

« Avis de la Demande de Cotation N° 01/DC/C-MFOU/CIPM /2025 DU 09 JUIN 2025 EN PROCEDURE D'URGENCE
RELATIVE A L'AQUISITION DE MATERIEL POUR LA COLLECTE DES DECHETS
LOT 1, DU MATERIEL INFORMATIQUE LOT 2 ET D'UN GROUPE
ELECTROGENE LOT 3, DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE
LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

- Pour la soumission en ligne, (sans objet)

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 09 Juillet 2025 à 11 heures par la Commission de Passation des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des actes de la Commune des Mfou. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement se fera à 12H dans la salle des actes de la Commune de Mfou.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission timbrée ou le récépissé de consignation délivré par la CEDEC ;

- b. De l'absence du cautionnement de soumission timbré ou le récépissé de consignation délivré par la CEDEC :
- c. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces :
- d. Du non-respect de x critères essentiels (x renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) :
- e. De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années :
- f. Non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne (**SANS OBJET**) :
- g. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) :
- h. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation :
- i. De l'absence de l'attestation de catégorisation ou son récépissé de dépôt le cas échéant :
- j. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les bpu, le dqe) :
- k. De la non-conformité du modèle de soumission :
- l. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant :
- m. De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant :
- n. De la non-conformité du mode de soumission :
- o. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée :
- p. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée :

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre :
- + Les références du soumissionnaire :
- + Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant :
- + La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- + La qualification et l'expérience du personnel
- + Les moyens logistiques
- + La méthodologie
- + Le délai d'exécution

14-Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de 60 jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15-Tranches/Allotissement

Les prestations objet de la présente demande de cotation sont en trois (03) lots.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant (indiquer la durée entre 60 jours) à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service de la SIGAMP, téléphone : 691 105 566/ 696 386 314, ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargé des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

10 JUIN 2025



Copies

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP
- Maître d'Ouvrage ou MOD concerné, le cas échéant ;
- Président CPM concerné
- Présidents de CCCM, le cas échéant ;
- Affichage -chrono (pour information/publication)